SYNDICAT SCOLAIRE DU BAS DE LA VALLEE

MEMENTO 2025 - 2026



Site internet: https://esma.bdlv.ch

Chères et chers élèves, parents et partenaires de l'ESMA,

Une nouvelle année scolaire s'ouvre devant nous, porteuse de promesses, de projets et de découvertes. Chaque rentrée est une page blanche que nous avons, ensemble, la chance d'écrire jour après jour, avec nos efforts, nos ambitions et nos rêves.

L'école n'est pas seulement un lieu d'apprentissage scolaire : c'est un espace de vie, de rencontre et d'épanouissement. C'est ici que l'on développe ses connaissances, mais aussi ses valeurs, sa curiosité, sa confiance en soi et son ouverture sur le monde. C'est un passage essentiel dans le parcours de chacun, qui prépare à construire son avenir et à atteindre ses objectifs, petits ou grands.

Je forme le vœu que cette année soit pour chacun et chacune une année de progrès, d'ambition et d'accomplissement personnel. Que chaque élève trouve dans notre établissement les moyens et l'envie d'aller plus loin, d'oser, de persévérer et de croire en ses capacités.

Ensemble, élèves, parents, enseignants et personnel de l'école, nous avons le pouvoir de créer un environnement où tous les élèves peuvent grandir et s'élever.

Je vous souhaite à toutes et à tous une année riche en réussites, en découvertes et en belles rencontres.

Laura Da Fonseca

Directrice

1

Table des matières

MOT DE LA DIRECTRICE	1
PER – PLAN D'ETUDES ROMAND	3
UN CODE DE VIE POURQUOI PAS ?	3
FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE – A L'ATTENTION DES PARENTS	4
HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT ET DE LA DIRECTION	4
RENSEIGNEMENTS ET (PETITS) PROBLEMES	4
RAPPORTS D'EVALUATION	4
SERVICE DENTAIRE	4
ASSURANCE ACCIDENT	5
ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT POUR LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS	
TRANSPORTS LIES A L'ECONOMIE FAMILIALE	
CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE	
CAMPS ET VOYAGE DE FIN DE SCOLARITE	
PARRAINAGE	
LA LEÇON DE FORMATION GENERALE	
TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE (TSS) ET MEDIATION	
ECOLE A JOURNEE CONTINUE (EJC)	7
REGLEMENT	8
CARNET DE DEVOIRS	8
MATERIEL	8
MOBILIER ET BATIMENT	8
ARMOIRE PERSONNELLE	8
ENTREE - SORTIE	8
DEPLACEMENT EN TRAIN, EN BUS ET AUTRES	
AFFICHAGE	10
SURVEILLANCE	10
COMPORTEMENT	10
MANGER A L'ECOLE – COIN TRANSIT	11
SANCTIONS	
OBJETS TROUVES	
ABSENCES / CONGES / DEMI-JOURNEES	12
SOUTIEN AMBULATOIRE SPECIALISE	14
GROUPE DE SOUTIEN	
HORS DU CADRE SCOLAIRE (CHEMIN DE LA MAISON A L'ECOLE, COMMERCES, MANIFESTATIONS, ETC.)	
EVALUATION	
SERVICES	
VACANCES SCOLAIRES, COURSES ET CAMPS	17
PERSONNEL DE L'ECOLE ET AUTORITES	18
ENSEIGNANTS	
DIRECTION	
VICE-DIRECTION	
MAITRISES DE CLASSE ANNEE SCOLAIRE 2025-2026	
COMMISSION SCOLAIRE (ECOLE SECONDAIRE ET EJC)	
ASSEMBLEE DES DELEGUES	
INSPECTION SCOLAIRE RÉGIONALE RBJB – 18° ARRONDISSEMENT	
NOTES PERSONNELLES :	20

PER - PLAN D'ETUDES ROMAND

La volonté d'harmoniser et de garantir la qualité du système scolaire en Suisse romande a conduit à la création du PER, adopté le 27 mai 2010 par la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique. Élaboré avec la contribution de centaines d'enseignants, il découle de l'Accord intercantonal Harmos et concerne toute la scolarité obligatoire.

Le PER se structure en cinq grands domaines disciplinaires :

- Langues (L): français, allemand, anglais, italien, latin, grec, dialecte alémanique
- Mathématiques et sciences de la nature (MSN): maths, biologie, chimie, physique
- Sciences humaines et sociales (SHS) : histoire, géographie, citoyenneté
- Arts (A): arts visuels, travaux manuels, expression artistique, musique
- Corps et mouvement (CM) : éducation physique et sportive

Il intègre aussi les **capacités transversales** (collaboration, communication, créativité, réflexion) et la **formation générale** (MITIC, santé, projets personnels, vivre ensemble, interdépendances).

En 11e année, chaque élève réalise un **projet individuel** : une recherche personnelle donnant lieu à une production concrète (écrite, artistique, technique...) évaluée en fin d'année.

UN CODE DE VIE... POURQUOI PAS?

L'école est un lieu d'apprentissage, de transmission des savoirs et des savoir-faire. C'est aussi un cadre de vie. Nous y travaillons, élèves et enseignants, dans un système constitué de règles et de contraintes. Les élèves ne choisissent ni leurs maîtres, ni leurs camarades de classe. Les professeurs ne choisissent ni leurs élèves, ni leurs collègues de travail.

Un « code de vie » vise à améliorer le quotidien et les relations en s'appuyant sur trois principes simples :

- Respect de soi
- Respect des autres
- Respect du matériel

Règles principales :

- 1. Respecter ses camarades : pas d'injures, gestes déplacés ou violences.
- 2. Respecter les professeurs : adopter un langage approprié, régler les divergences calmement.
- 3. Respecter l'école et le matériel : préserver les locaux, le mobilier et assumer ses actes.
- 4. Avoir ses affaires en ordre pour chaque leçon.
- 5. Réaliser le travail demandé en classe et à domicile.

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE – A L'ATTENTION DES PARENTS

HORAIRE SCOLAIRE STANDARD : 07h20 - 11h40 13h40 - 16h55 HORAIRE COURS FAC (pause midi) : 11h45 - 12h30 12h35 - 13h20

HORAIRE PARTICULIER POUR LES COURS D'ECON. FAMILIALE : Court : 10h20 – 12h40 env.

15h45 - 18h00 env.

HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT ET DE LA DIRECTION

SECRETARIAT – Mme Jenny Lovis

par téléphone : 032 492 24 77

par courriel : secretariat@es-ma.ch

Matin: du lundi au vendredi, de 07h15 à 11h45 (fermé le mercredi matin)

Après-midi: lundi et jeudi, de 13h15 à 16h30

DIRECTION – Mme Laura Da Fonseca

par téléphone : 032 492 32 89 ou 078 411 79 57

par courriel: direction@es-ma.ch

Pour un entretien, merci de convenir d'un rendez-vous au préalable.

RENSEIGNEMENTS ET (PETITS) PROBLEMES

En règle générale, en cas de désaccord ou de conflit quelconque, appliquer la procédure suivante :

- 1) contacter d'abord le maître concerné
- 2) contacter, si besoin, le maître de classe
- 3) contacter la direction en cas de non-résolution du conflit

RAPPORTS D'EVALUATION

C'est l'école qui gère les rapports d'évaluation (primaires et secondaires).

SERVICE DENTAIRE

- Carte dentaire : C'est l'école qui gère ce document. Pour chaque traitement, il faut réclamer la carte dentaire à la responsable (Mme Martina Jobard) et la rendre sitôt le traitement terminé. La carte doit être signée par les parents après le contrôle effectué par le dentiste scolaire.
- **Traitements particuliers :** Prendre contact avec le service dentaire communal pour obtenir une indemnité.

Des informations concernant les recommandations de traitement établies lors des examens dentaires scolaires, ainsi qu'un descriptif des abréviations utilisées, sont disponibles sur le site internet suivant :

Cabinet dentaire Dr Ramon Studer SA – www.studer-dental.ch

ASSURANCE ACCIDENT

En cas d'accident à l'école ou sur le chemin de l'école, il faut annoncer sans tarder le cas à la direction de l'école et à son assurance privée. L'assurance de l'école est une assurance complémentaire à l'assurance privée, elle n'intervient que si l'assurance privée ne couvre pas la totalité des frais. Nous tenons à vous rendre attentif qu'elle ne prend en charge ni la quote-part ni la franchise.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

En cas de dommage occasionné par un élève pendant la période scolaire, volontairement ou pas, c'est l'assurance responsabilité civile privée qui devra intervenir.

Vols: L'école ne dispose ni d'assurance contre le vol et les dégâts matériels, ni d'assurance responsabilité civile. Nous prions par conséquent instamment les élèves de ne laisser aucun objet de valeur dans les vêtements ou dans les sacs qu'ils déposent dans les couloirs, dans les salles des bâtiments, dans les vestiaires ou dans les halles de sport. L'école met des armoires individuelles à disposition des élèves. Il reste préférable de ne pas y déposer des objets de grande valeur.

L'école décline toute responsabilité en cas de vol, dans ses locaux ainsi que dans les armoires individuelles des élèves.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT POUR LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS

Le remboursement des frais de transport (abonnement CFF pour Court et Sorvilier, éventuelle indemnité forfaitaire pour Champoz et Valbirse) est géré directement par le secrétariat de votre commune.

TRANSPORTS LIES A L'ECONOMIE FAMILIALE

Pour les leçons se donnant à Court :

L'école fournit les abonnements multicourses. **Ils seront retirés auprès du maître de classe**. L'école ne paie pas les amendes des élèves voyageant sans titre de transport valable.

CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE

Tout changement de nom, d'adresse, d'état civil ou autre, doit être signalé immédiatement à la direction ou au secrétariat.

CAMPS ET VOYAGE DE FIN DE SCOLARITE

Pour les camps et le voyage de fin de scolarité, parfois aussi pour les semaines hors cadre et d'autres activités, une participation financière est demandée aux parents. A titre indicatif :

Camps de ski 9e: de CHF 200.00 à CHF 220.00 environ de CHF 200.00 à CHF 250.00 environ

Voyage de fin de scolarité 11^e: CHF 180.00 environ

Semaines hors cadre: de CHF 0.00 à CHF 70.00 environ

En cas de non-participation, l'épargne versée par l'élève ne lui sera restituée que si la demande de dispense intervient avant la réalisation des budgets de ces activités, en règle générale 3 mois avant. La direction statuera sur les cas particuliers (accident, maladie, etc.).

La participation aux camps et au voyage de fin de scolarité en 11^e dépend de l'attitude observée en classe durant toute l'année (travail, discipline, application, etc.) et aussi en dehors. En cas de non-participation pour des raisons disciplinaires, une partie de l'épargne pourra être retenue. Si un élève de 9^e ou 10^e ne participe pas à un camp, il viendra à l'école et sera intégré dans une autre classe (possibilité de faire un stage en 10^e).

Si un élève de 11^e ne participe pas au voyage de fin de scolarité, il effectuera un stage et présentera une attestation à la direction.

Le voyage de fin de scolarité de 11e est financé de la manière suivante :

Pool de travaux

Les travaux pour alimenter la caisse des voyages de fin de scolarité seront réalisés en principe en pool par tous les élèves de l'école dès la 9^e année.

Epargne

Dès la 9^e année les élèves épargneront annuellement CHF 50.- pris sur leur argent de poche ou gagnés par de petits travaux (mensualités ou versement unique). Cette somme sera encaissée par le/la maître-sse de classe jusqu'au **23 janvier 2026**.

Participation des parents

CHF 180.- environ à verser avant le départ en voyage.

Participation de l'école

CHF 150.00 à CHF 180.00 environ par élève.

En cas de difficulté pour le paiement de ces activités, les parents sont priés de s'adresser à la Directrice de l'école par téléphone.

PARRAINAGE

L'école met sur pied chaque année un système de parrainage des élèves de 9^e par les élèves de 11^e année. Ce parrainage a pour but d'accompagner et d'aider les nouveaux élèves dans les premières semaines, mais également durant toute l'année. La liste des parrainages est affichée à l'école et chaque élève de 9^e/11^e possède dans son carnet de devoirs les coordonnées de son/sa parrain/marraine ou de son/sa filleul/e. Les élèves de 9^e feront appel à leur parrain/marraine aussi souvent qu'ils le jugent nécessaire.

LA LEÇON DE FORMATION GENERALE

L'école a pour mission de seconder les familles dans l'éducation. Pour donner l'occasion aux établissements de se consacrer encore mieux à cette mission, la Direction de l'Instruction Publique a introduit une leçon hebdomadaire de **Formation Générale** aux degrés 9 à 11 de l'école secondaire.

Le maître de classe désigné dispose ainsi d'un temps spécifique pour ces tâches d'éducation générale et de gestion de la classe.

Les thèmes abordés font partie de 4 axes de développement éducatif :

Education à la santé, à la citoyenneté, aux médias et à l'environnement

A l'école secondaire de Malleray, ces thèmes sont déjà abordés partiellement dans les cours conventionnels. Le but de ces leçons vise à :

- → Développer la connaissance de soi, des autres et du monde
- → Se construire en référence aux conduites à risques
- Agir et opérer des choix personnels et responsables
- → Privilégier des attitudes propices à la santé

TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE (TSS) ET MEDIATION

Mme Naomi Simão, travailleuse sociale en milieu scolaire, assure des permanences dans les écoles primaires de Valbirse, Champoz et Sorvilier et à l'école secondaire de Malleray. Elle est à disposition des élèves et des parents qui souhaiteraient, en toute discrétion, des conseils ou un soutien personnel durant la scolarité des enfants.

Ce service assiste la direction et les parents. Le TSS est conçu pour renforcer le lien entre l'école et la famille dans de multiples domaines (démotivation scolaire, comportements à risques, difficultés personnelles et/ou familiales, conflits d'ordre relationnel extérieur à l'école, etc.). Les parents peuvent faire appel à Mme Naomi Simão par téléphone au 079 937 97 02 ou par courriel naomi.simao@tss.valbirse.ch.

De manière générale, la médiation scolaire (MM. François Carpio et Pablo Merazzi, voir Services) intervient et est disponible pour régler les conflits et problèmes au sein de l'école alors que les TSS interviennent lorsqu'on sort du cadre scolaire. Ils sont aussi aptes à mettre sur pied un réseau d'intervention.

ECOLE A JOURNEE CONTINUE (EJC)

Direction	BARTLOME Djamila	076 385 50 48
Secrétariat	NYFFELER Laurence	032 491 61 42

REGLEMENT

CARNET DE DEVOIRS

C'est un document officiel, il ne contient donc ni dessins, ni remarques des élèves et est tenu et recouvert proprement tout au long de l'année.

Il renseigne sur les résultats scolaires, les remarques diverses (ordre, discipline, application), les activités spéciales, les congés, etc. L'élève y inscrit à l'encre noire ou bleue les devoirs et les travaux écrits. Le rouge est la couleur utilisée exclusivement par les maîtres. Il est interdit d'utiliser le correcteur liquide ou adhésif dans le carnet de devoirs.

Toutes les pages (gauches + droites) seront numérotées à l'encre jusqu'à la fin du semestre.

A la fin de chaque semaine, les parents attestent par leur signature qu'ils ont pris connaissance de son contenu. Les parents y inscrivent les justifications des absences (voir rubrique Absences/congés/½ journées).

MATERIEL

Tous les élèves possèdent le matériel suivant en permanence et en bon état :

- Clé du casier, règle plate, aristo, gomme, crayon noir ordinaire, boîte de crayons de couleurs, compas, calculatrice, bâton de colle, une paire de ciseaux, correcteur liquide ou adhésif.
- Livres, cahiers et carnet de devoirs.
- Un sac offrant une protection suffisante au matériel scolaire.
- Des chaussures d'intérieur en bon état.

Chaque semaine, le/la maître/sse de classe contrôle le carnet de devoirs (signature), la clé de l'armoire et les chaussures d'intérieur (une coche par oubli ; 3 oublis = 1h de retenue).

MOBILIER ET BATIMENT

- L'élève prend soin des bancs et de l'armoire qui lui sont attribués.
- Les déprédations seront signalées à la directrice et payées par le ou les élèves fautifs.
- Les déprédations importantes ou irrespectueuses feront systématiquement l'objet d'une plainte pénale

ARMOIRE PERSONNELLE

Une armoire personnelle est attribuée à chaque élève. L'élève en prend soin et la maintient fermée à clé. Les armoires qui restent ouvertes sont très vite détériorées ; les frais de réparation seront à la charge du propriétaire. Toute clé perdue sera signalée au maître de classe et à la direction. Elle sera facturée à l'élève CHF 14.00. En cas de nécessité, la direction, le corps enseignant ou le concierge pourront ouvrir l'armoire personnelle d'un élève.

ENTREE - SORTIE

- L'école est ouverte au plus tard 15 minutes avant le début des cours.
- L'école est fermée à midi et à la fin des cours de l'après-midi.
- Les élèves n'ayant pas cours en début de matinée ou d'après-midi peuvent entrer dès l'ouverture de l'école pour autant qu'ils ne dérangent pas les leçons. Sous les mêmes conditions, les élèves n'ayant pas cours en fin de matinée ou d'après-midi peuvent rester dans l'école jusqu'à 16h55.
- Sur le chemin de l'école, les élèves se conforment aux règles de la circulation.

DEPLACEMENT EN TRAIN, EN BUS ET AUTRES

• Nous exigeons un comportement respectueux lors de ces déplacements. Lors de leurs déplacements, les élèves représentent l'école et doivent adopter une attitude exemplaire, que ce soit dans le train, le bus ou en gare.

En gare:

- Respecter les autres usagers : circuler calmement, éviter les bousculades.
- Respecter les consignes de sécurité : rester derrière la ligne, ne pas descendre sur les voies, attendre l'arrêt complet du train avant de monter ou descendre.
- Protéger le matériel et les installations : ne pas dégrader les panneaux, bancs, distributeurs ou autres équipements.
- Éviter tout comportement bruyant ou gênant.

Dans le train/le bus :

- Parler à voix basse, rester poli avec les autres voyageurs et le personnel.
- Conserver un langage correct et respectueux.
- Ne pas salir ou détériorer le matériel.
- Voyager en toute sécurité : rester assis, ne pas bloquer les portes, s'attacher (bus).
- Garder ses effets personnels avec soi et ne pas encombrer les allées.
- Respecter les horaires et faciliter la montée et la descente des voyageurs.
- Les élèves prendront le train qui leur permettra d'être à l'heure en classe.
- Si l'élève rate le train à Malleray pour se rendre à l'EF, il revient immédiatement à l'école et avertit la direction.
- Le port du casque est obligatoire pour les déplacements à vélo dans le cadre des activités scolaires. Il est aussi vivement recommandé sur le chemin de l'école (vélo et trottinette). L'éclairage doit être conforme aux exigences légales.
- Les vélos électriques, trottinettes électriques et tout autre véhicule motorisé ne sont pas autorisés lors des activités extrascolaires (activités sportives, excursions).
- Nous rappelons qu'en Suisse, les trottinettes électriques doivent :
 - **Être conduites à partir de 14 ans**, à condition que le jeune soit titulaire d'un **permis de catégorie M (cyclomoteur)**.
 - À partir de **16 ans**, aucun permis n'est requis.
 - Il est strictement interdit de transporter une autre personne sur la trottinette : un seul conducteur est autorisé à la fois.

Un espace est à disposition des élèves pour stationner leurs deux-roues dans la cour de l'école.

- **Côté droit** : emplacement réservé aux vélomoteurs.
- Côté gauche : emplacement pour les trottinettes et les vélos.

Par mesure de sécurité, le moteur des vélomoteurs doit impérativement être coupé dès l'entrée dans la cour !

AFFICHAGE

- L'écran en place dans le hall de l'entrée principale de l'ancien bâtiment diffuse régulièrement des informations importantes. L'élève est responsable de s'informer.
- Les documents affichés sur les panneaux « officiels » des corridors seront complets et conservés en bon état. Il en va de même concernant l'affichage dans les classes.
- Si un élève désire afficher un document, il doit demander l'autorisation à la direction, qui le validera par un timbre.

SURVEILLANCE

- A la récréation de 9h45, les élèves mettent leurs souliers d'extérieur **avant** d'aller acheter un petit pain et ils sortent rapidement.
- Les élèves sont tenus de **respecter le périmètre de sortie** défini par le terrain appartenant à l'école (alentours immédiats, cour et terrains engazonnés). Des permissions peuvent être accordées pour des raisons valables, sur demande aux surveillants du jour.
- Les élèves ne sont pas autorisés à se rendre dans les magasins !
- Durant les **heures blanches**, les élèves ne sont **pas autorisés à quitter l'école**. Un système de surveillance sera mis sur pied dans certains cas.
- A l'exception des leçons d'éducation physique et sous la surveillance de l'enseignant responsable, l'utilisation de la paroi d'escalade est strictement interdite.

COMPORTEMENT

- Harcèlement: le harcèlement se définit comme une série de petites agressions, physiques ou psychologiques, auxquelles un enfant ou un adolescent est soumis de manière répétée et sur la durée, perpétrées par un ou plusieurs agresseurs. Notre école ne tolère pas le harcèlement. Tout acte sera sanctionné. Voir aussi la circulaire distribuée à tous les élèves.
 - → À chaque signalement d'une situation préoccupante, notre école met immédiatement en place un processus confidentiel et structuré, fondé sur une démarche éducative éprouvée (inspirée de la méthode de la Préoccupation Partagée, MPP), afin d'accompagner toutes les personnes concernées avec bienveillance jusqu'à l'amélioration effective de la situation.
- A la sonnerie, les élèves sont en classe avec leurs affaires préparées.
- L'élève n'est pas autorisé à quitter la leçon, même au début, s'il n'a pas son matériel. L'enseignant/e contrôle par la suite que le cours est mis à jour ou qu'il possède le matériel nécessaire.
- Les déplacements d'une salle à une autre se font sans courir.
- Le chewing-gum est interdit à l'école.
- Le port des chaussures d'intérieur est obligatoire. Après les leçons du matin et de l'aprèsmidi, les chaussures d'intérieur sont rangées dans l'armoire personnelle.
- En classe et pendant les **récréations** ainsi que lors des heures blanches les élèves n'écouteront pas de musique diffusée par un appareil individuel ou collectif, dans les bâtiments comme dans le périmètre scolaire.
- L'école est un lieu d'apprentissage et d'éducation, par conséquent nous exigeons un comportement, une attitude et une tenue corrects. Les ongles doivent être coupés courts; les tenues vestimentaires inadaptées ou montrant l'appartenance à des mouvances extrémistes sont interdites. Le port de casquette ou autre couvre-chef est interdit pendant

- les leçons. Si la tenue d'un élève est jugée inadaptée au cadre scolaire, la direction l'en informera discrètement. La tenue devra être modifiée pour la demi-journée suivante.
- Les tenues vestimentaires et les objets liés à l'alcool, la drogue ou la cigarette, ainsi que la production ou la reproduction de signes, dessins, écrits, images, propos avec un contenu raciste, violent, pornographique sont interdits. La tenue vestimentaire doit être **adaptée** à l'école. D'autres sanctions peuvent être prises.
- Les activités sportives ou bruyantes dans la cour de l'école ne sont pas autorisées pendant les heures de classe ni pendant les petites récréations ou les heures blanches.
- Durant la récréation de 09h45, les jeux de balle sont tolérés sur le terrain de basket ou sur le gazon derrière le hangar à vélos. Les balles doivent être retirées à la salle des maîtres à 9h45 et rendues aux surveillants du jour à la fin de la récréation. Les chaussures sales seront retirées à l'entrée du bâtiment.
- Les téléphones mobiles, montres ou autres appareils connectés sont interdits d'utilisation dans les bâtiments et dans la cour de l'école de 7h00 à 17h00. Ils sont déposés, éteints, dans l'armoire personnelle uniquement. Il est interdit de le garder sur soi ou dans son sac. En cas de transgression, il sera confisqué et remis aux parents exclusivement.
- On répond au salut des maîtres ou des élèves.
- Les élèves ne consomment pas de boissons énergisantes, alcool, fumée et autres **produits interdits** (cigarettes électroniques, snus, chnouf, etc.).
- Actes de malveillance : Les élèves seront contraints d'effectuer eux-mêmes les travaux de réfection rendus nécessaires par la malveillance ou le manque de soin : travaux de peinture, nettoyages divers. Si le travail est effectué par un artisan, la facture sera envoyée aux parents. En cas d'acte grave, une plainte pénale sera systématiquement déposée.
- Application et conduite : chaque trimestre une évaluation des remarques est établie et transmise à la commission scolaire. Celle-ci se réserve le droit de prendre diverses mesures selon les situations.
- En cas d'absence d'un-e enseignant-e en début de leçon (plus de 5 minutes), un seul élève ira se renseigner auprès de la directrice ou de la vice-directrice, à défaut auprès d'un autre enseignant. Les élèves ne quittent pas l'école sans autorisation!

MANGER A L'ECOLE – COIN TRANSIT

Le coin transit est un espace mis à disposition des élèves qui doivent prendre leur repas à l'école en raison d'un cours à option se déroulant pendant la pause de midi.

En dehors de ce cas, il n'est pas permis de manger à l'école. Si, pour des raisons d'organisation familiale, un élève doit exceptionnellement y prendre son repas, les parents sont priés de contacter la direction afin de convenir d'un arrangement.

Règles d'utilisation du coin transit :

- apporter ses propres couverts, assiette ou tout autre ustensile nécessaire (aucun matériel n'est fourni par l'école);
- garder l'espace propre et en ordre ;
- utiliser correctement les deux micro-ondes disponibles pour réchauffer son repas ;
- jeter tous les déchets dans les poubelles prévues ;
- ne pas s'asseoir sur les tables.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner la perte du droit d'accès à cet espace.

SANCTIONS

- Les comportements répréhensibles seront sanctionnés : **remarque** dans le carnet de devoirs, **une ou plusieurs heures de retenue**, **travail supplémentaire**, **etc.**
- En cas de manquement au règlement, un ou une élève peut se voir attribuer une retenue, y compris le mercredi après-midi.
- La répétition de sanctions ou la gravité d'un événement peut amener la direction et le collège des maîtres à prendre des mesures plus fermes (p. ex. exclusion de certaines leçons, élève placé dans une autre classe, exclusion d'activités extrascolaires, camps, exclusion de l'école), selon la procédure officielle adoptée par le collège des maîtres avec information à la commission scolaire.

OBJETS TROUVES

Les objets trouvés peuvent être retirés aux endroits suivants :

Salle des maîtres : cahiers, livres, petit matériel scolaire

Halle : matériel de gymnastique Direction : clés et objets de valeur

Vestiaires à l'entrée : vêtements

• Le matériel non retiré est régulièrement éliminé ou remis à une œuvre caritative.

ABSENCES / CONGES / DEMI-JOURNEES

- Maladie: l'absence d'un élève doit être annoncée le plus vite possible par les parents au secrétariat selon la procédure suivante: téléphoner avant 7h20 si possible, annoncer l'absence, au besoin laisser un message sur le répondeur automatique. Les messages sont relevés quotidiennement. Un nouveau système de communication, basé sur la plateforme KLAPP, sera mis en place au cours de l'année scolaire. Les parents seront informés de son lancement en temps voulu
- Dates, nombre de leçons manquées et motif de l'absence seront directement inscrits sur le modèle fourni par le maître de classe en début d'année scolaire, collé dans son carnet de devoirs. L'élève sera donc en possession de ce justificatif signé par les parents dès son retour. Sans justification dans un délai d'une semaine, l'absence sera considérée comme non excusée.
- Pour des cas de maladie prolongée ou d'incapacité à suivre l'enseignement de la gymnastique pendant plus d'une semaine, il faudra fournir un certificat médical. Sans ce document, l'élève assiste à la leçon.
- Les **absences prévisibles** (dentiste, visite médicale, raison familiale, etc.) devraient être placées hors de l'horaire scolaire. Si ce n'est pas possible, elles sont annoncées, à l'avance (1 semaine) et par écrit, au maître de classe qui l'indiquera immédiatement dans le logiciel d'absences.
- Stages préprofessionnels (élèves de 10e et 11e): en règle générale, les stages préprofessionnels sont organisés pendant les vacances. Si une telle possibilité n'existe pas, la direction accorde le congé nécessaire: au maximum 2 stages de 3 jours pendant l'année scolaire. Dans certains cas, la direction peut accorder un nombre plus élevé de jours de stages. Les formulaires de demande de stage figurent sur le site Internet https://esma.bdlv.ch ou sont disponibles auprès du maître de classe. Les demandes seront

- remises au maître de classe **7 jours avant le début du stage**. Dès son retour à l'école, l'élève rapportera la feuille de stage dûment remplie à son maître de classe.
- Cinq demi-journées libres: Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école pendant cinq demi-journées par année scolaire au maximum. Les demandes pour les demi-journées sont transmises dans le carnet de devoirs au maître de classe au plus tard trois jours ouvrables avant. En signalant l'absence plus tôt, vous nous facilitez la tâche. Nous vous prions de les utiliser pour de vrais besoins et non pas pour permettre à votre fille/fils d'échapper à l'école. Les cinq demi-journées peuvent être choisies librement, séparées ou groupées, sans indication des motifs. Il n'est pas possible de reporter les demi-journées non utilisées d'une année à l'autre. En principe, les demandes de congé ne seront pas accordées pendant les activités suivantes: camps et semaine hors cadre, nettoyages de fin de trimestre, journées spéciales.
- Leçons de rattrapage et travaux écrits : Si à la suite d'une absence (hors maladie) ou de l'utilisation des cinq demi-journées libres, les élèves présentent des lacunes dans certaines matières, ils n'ont pas droit à des leçons de rattrapage dans le cadre de l'école. Les travaux écrits seront rattrapés et les documents mis à jour dès le retour de l'élève.
- Les autres demandes de **congé extraordinaire** sont transmises par écrit, le plus tôt possible mais au moins 4 semaines à l'avance, à la directrice avec indication des motifs. Une signature manuscrite doit figurer sur la demande.
- Cours de natation : les justifications de dispenses (notamment pour indisposition féminine) devront être transmises par les parents au maître de gym avant la leçon à l'aide du carnet de devoirs. Les petits billets volants ne sont pas acceptés. La présence de l'élève est toutefois obligatoire à la piscine.
- Absences soumises à une **sanction légale**: Les parents sont tenus d'envoyer régulièrement leur enfant à l'école. Toute personne qui contrevient par sa faute à l'obligation d'envoyer l'enfant à l'école s'expose à des sanctions pénales. Les **absences non excusées** seront dénoncées à la commission scolaire (dès 3 leçons non excusées), puis dans la plupart des cas au tribunal.

SOUTIEN AMBULATOIRE SPECIALISE

- Les directives de l'OMO (Ordonnance se rapportant aux Mesures Pédagogiques Ordinaires) accordent des heures de soutien aux élèves en difficulté notoire. D'entente avec les parents, dans la plupart des cas, l'école détermine quels élèves en bénéficient et ces leçons sont obligatoires. Elles peuvent avoir lieu durant l'horaire habituel de l'élève ou non.
- Aide aux devoirs : l'EJC propose des modules de devoirs surveillés. Il existe aussi une aide « en ligne » : des enseignants de la région aident directement les élèves qui le demandent. Il suffit d'aller sur www.educlasse.ch et de cliquer sur « devoirs ».

GROUPE DE SOUTIEN

Le groupe de soutien de notre école a pour mission d'accompagner les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation scolaire. Ce dispositif permet à ces élèves de bénéficier de l'expertise d'enseignants spécialisés, dans un cadre flexible et adapté à leurs besoins.

Les formes d'intervention peuvent varier :

- **Soutien en classe** : l'enseignant spécialisé intervient aux côtés de l'enseignant titulaire pour soutenir l'élève dans le contexte habituel d'apprentissage.
- Soutien individuel : suivi personnalisé, ciblé sur des objectifs spécifiques.
- **Soutien en petits groupes** : travail ciblé sur certaines compétences ou besoins communs à plusieurs élèves.

L'admission au groupe de soutien repose sur des **critères pédagogiques établis** par les intervenants spécialisés, en concertation avec l'équipe pédagogique. Les modalités d'intervention sont régulièrement réévaluées afin de s'adapter à l'évolution des besoins de chaque élève.

L'objectif principal du groupe de soutien est de favoriser la réussite scolaire et l'intégration harmonieuse de chaque élève dans son parcours scolaire.

HORS DU CADRE SCOLAIRE (CHEMIN DE LA MAISON A L'ECOLE, COMMERCES, MANIFESTATIONS, ETC.)

- L'élève qui, tout au long de l'année, affiche un comportement inadéquat (fumée, alcool, drogue, etc.) hors du cadre scolaire met en péril sa participation aux activités extrascolaires (camp d'hiver 9^e, sport 10^e, voyage d'études 11^e, etc.). Chacun de ces comportements fera l'objet d'une lettre adressée aux parents.
- Il est strictement interdit de diffuser sur internet toute image prise dans le cadre scolaire sans autorisation particulière.

EVALUATION

- Les élèves reçoivent un seul rapport d'évaluation (bulletin) en fin d'année scolaire. Les 11^e (et les 10^e qui sont admis au gymnase bilingue) recevront un bulletin intermédiaire fin janvier. Il sert de base à l'admission dans plusieurs écoles.
- L'évaluation est axée sur des objectifs d'apprentissage connus des élèves.
- Les parents peuvent se référer au concept d'évaluation figurant sur le site internet de l'école.
- L'école utilise un système de notation de 6 à 1 avec emploi des ½ points.
- La note globale attribuée à la fin de l'année n'est pas forcément le résultat d'une moyenne mathématique. Elle peut varier d'un demi-point.
- L'évaluation a aussi une dimension formative; elle est basée sur les objectifs d'apprentissage. Elle est globale et transparente.
- Les enseignants-tes définissent les objectifs d'apprentissage de leur enseignement.
- L'évaluation des compétences de l'élève est toujours différenciée par domaines en français, allemand, mathématiques et deuxième langue étrangère.
- L'autoévaluation des élèves et sa discussion avec la maîtresse ou le maître de classe ainsi que les entretiens annuels avec les parents sont conservés.
- L'évaluation de l'attitude face au travail et à l'apprentissage est remplacée par l'évaluation des capacités transversales définies dans le Plan d'Etudes Romand.

SERVICES

Direction Responsable OMO	Laura DA FONSECA	032 492 32 89 078 411 79 57
nespensusie eine	Email :	direction@es-ma.ch
Vice-direction	Géraldine SALVI	032 492 32 89
Salle des maîtres		032 492 16 21
Médiation	François CARPIO Pablo MERAZZI	079 743 69 75 076 390 66 91
Ecole à journée continue	Malleray Bévilard	077 471 27 29 076 587 41 61
Direction EJC	Court Djamila BARTLOME	076 457 50 48 076 385 50 48
Orientation scolaire et professionnelle des élèves	Maîtres-ses de classes	
Orientation professionnelle		
et personnelle	Martine HOLZER	031 635 38 81
Subsides de formation	Tramelan	032 636 16 70
Médecins scolaires	Dr Christian GRABER	032 492 52 70
Prévention Province de la constitute de	Géraldine SALVI	032 492 16 21
Dentiste scolaire Service dentaire scolaire	Dr Ramon STUDER	032 492 72 72
Service defitaire scolaire Service médical scolaire	Martina JOBARD Laura DA FONSECA	032 492 16 21 032 492 32 89
Service psychologique pour	Laura DA FONSECA	032 432 32 63
enfants et adolescents (SPE)	Tavannes	031 636 16 86
Travailleuse sociale en milieu scolaire		079 937 97 02
Travallie ase seelale en illinea seelalie		0,000,00
Santé bernoise	Bienne	032 329 33 73
Bibliothèque	Astrid HEIMANN	032 492 16 21
·		
Gestion du matériel scolaire	François CARPIO	032 492 16 21
Responsable MITIC = SMI Gestion informatique	Anthony BESSIRE Re-Cloud, David Weiss	032 492 16 21

Année scolaire 2025-2026				
	Rentrée scolaire le lundi 18 août 2025 à 09h00			
	Premier jour	Dernier jour	Reprise des cours	
Camp de sport de 10 ^{ème}	Dimanche 7 septembre	Vendredi 12 septembre		
Automne	Lundi 6 octobre	Vendredi 17 octobre	Lundi 20 octobre	
Hiver	Lundi 22 décembre	Vendredi 2 janvier 2026	Lundi 5 janvier	
Camp de ski 9 ^{ème}	Lundi 2 février	Vendredi 6 février		
Semaine blanche	Lundi 9 février	Vendredi 13 février	Lundi 16 février	
Printemps	Lundi 3 avril	Vendredi 17 avril	Lundi 20 avril	
Ascension	Jeudi 14 mai	Vendredi 15 mai	Lundi 18 mai	
Pentecôte	Lundi 25 mai		Mardi 26 mai	
Courses de 11 ^{ème}	Samedi 27 juin	Jeudi 2 juillet		
Promotions	Vendredi 3 juillet	Vendredi 3 juillet		
Eté	Lundi 6 juillet	Vendredi 14 août	Lundi 17 août	
Congés particuliers :	Après-midi du 1 ^{er} mai et de la Foire de Chaindon / Formation des enseignants			

Année scolaire 2026-2027			
	Rentrée scolaire le lundi 1	7 août 2026 à 09h00	
	Premier jour	Dernier jour	Reprise des cours
Camps de sport de 10ème	Dimanche 6 ou 13 septembre	Vendredi 11 ou 18 septembre	
Automne	Lundi 5 octobre	Vendredi 16 octobre	Lundi 19 octobre
Hiver	Jeudi 24 décembre	Vendredi 8 janvier 2027	Lundi11 janvier
Camp de ski 9 ^{ème}	Lundi 1er février	Vendredi 5 février	
Semaine blanche	Lundi 8 février	Vendredi 12 février	Lundi 15 février
Printemps	Vendredi 26 mars	Vendredi 9 avril	Lundi 12 avril
Ascension	Jeudi 6 mai	Vendredi 7 mai	Lundi 10 mai
Pentecôte	Lundi 17 mai		Mardi 26 mai
Courses de 11 ^{ème}	Samedi 27 juin	Jeudi 2 juillet	
Promotions	Vendredi 2 juillet		
Eté	Lundi 5 juillet	Vendredi 13 août	Lundi 16 août
Congés particuliers : 1er mai et Foire de Chaindon / Formation des enseignants			

Année scolaire 2027-2028			
Rentrée scolaire le lundi 16 août 2027 à 09h00			
	Premier jour	Dernier jour	Reprise des cours
Camps de sport de 10ème	Dimanche 5 ou 12 septembre	Vendredi 10 ou 17 septembre	
Automne	Lundi 4 octobre	Vendredi 22 octobre	Lundi 25 octobre
Hiver	Vendredi 24 décembre	Vendredi 7 janvier 2028	Lundi 10 janvier
Semaine blanche	Lundi 7 février	Vendredi 11 février	Lundi 14 février
Camp de ski 9 ^{ème}	Lundi 31 janvier	Vendredi 4 février	
Printemps	Lundi 10 avril	Vendredi 21 avril	Lundi 24 avril
Ascension	Jeudi 25 mai	Vendredi 26 mai	Lundi 29 mai
Pentecôte	Lundi 5 juin		Mardi 6 juin
Courses de 11 ^{ème}	Dimanche 2 juillet	Jeudi 6 juillet	
Promotions	Vendredi 7 juillet		
Eté	Lundi 10 juillet	Vendredi 18 août	Lundi 21 août
Congés particuliers :	ers: 1 ^{er} mai et Foire de Chaindon / Formation des enseignants		

PERSONNEL DE L'ECOLE ET AUTORITES

ENSEIGNANTS

BESSIRE Anthony		
BIGLER Jillian	biglerj@es-ma.ch	
BOILLAT David	boillatd@es-ma.ch	
BOINAY Fabien	boinayf@es-ma.ch	
CARPIO François	carpiof@es-ma.ch	
CATTIN Amandine	cattina@es-ma.ch	
DA FONSECA Laura	direction@es-ma.ch	
FLEURY Caroline	fleuryc@es-ma.ch	
FRUND Camille	frundc@es-ma.ch	
GRUN Pascal	grunp@es-ma.ch	
HEIMANN Astrid	heimanna@es-ma.ch	
HEIMANN Julien	heimannj@es-ma.ch	
JOBARD Martina	jobardm@es-ma.ch	
JOBE Alain	jobea@es-ma.ch	
JOBE Georgia	jobeg@es-ma.ch	
KOBI Agata	kobia@es-ma.ch	
LEONARDI Manuel	leonardim@es-ma.ch	
MARKOVIC Luana		
MERAZZI Pablo	merazzip@es-ma.ch	
NIEDERHÄUSER Yan	niederhausery@es-ma.ch	
QUELOZ Yves-Anne	quelozy@es-ma.ch	
SALVI Geraldine	salvig@es-ma.ch	
VAZQUEZ Aline	vazqueza@es-ma.ch	
DIRECTION		
DA FONSECA Laura	032 492 32 89	
	078 411 79 57	
MOS DIDECTION		
VICE-DIRECTION		
SALVI Géraldine	032 492 32 89	
AAAITDIGEG DE GLAGGE AAANET 2001 1155 2005 2005		
MAITRISES DE CLASSE ANNEE SCOLAIRE 2025-2026		

9 ^e année	Sections	9 pm	François CARPIO
		9 m	Yan NIEDERHÄUSER
		9 g	Pablo MERAZZI
10 ^e année	Niveaux Maths	10 MA	Agata KOBI
		10 MAB	Manuel LEONARDI
		10 MC	Jillian BIGLER
11 ^e année	Niveaux Français	11 FA	Pascal GRUN
		11 FB	Yves-Anne Queloz
		11 FBC	Amandine CUTTAT-CATTIN

COMMISSION SCOLAIRE (ECOLE SECONDAIRE ET EJC)

Présidence				
SCHALLER Tatiana	Rue des Coillards 18, 2738 Court	076 428 93 37		
Vice-Présidente				
SOMMER Audrey	Rue Principale 25, 2736 Sorvilier	079 883 57 05		
SOMMEN Addrey	rue i ilicipale 23, 2730 301 villei	073 883 37 83		
Secrétaire				
GIROD Anne-José	Clos Vautier 23, 2735 Champoz	032 492 29 75		
Membres				
JUFER Jacques-Henri	Rue des Blés 1, 2735 Bévilard	078 601 84 05		
SHABANI Granit	Chemin des Pommiers 3, 2735 Bévilard			
STEINER André	•	079 429 59 87		
VOISARD Pierre	Sur Frête 1, 2738 Court	0/9 429 39 6/		
VOISAND FIETTE				
ASSEMBLEE DES DELEGUES				
Présidence	SCHALLER Tatiana	076 428 93 37		
INSPECTION SCOLAIRE RÉGION	ALE RBJB – 18 ^e ARRONDISSEMENT			
Inspecteur				
BÜTTIKER Serge	Chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan	031 636 16 55		
DOTTIMEN Serge	Chemin des Lovieres 13, 2720 Tramelan	031 030 10 33		
Secrétariat				
LOVIS Jenny	Rue du Collège 8, 2735 Malleray	032 492 24 77		
		078 410 19 21		
Travail social en milieu scolaire (TSS)				
SIMAO Naomi	Grand-Rue 47, 2735 Malleray	079 937 97 02		
Conciergerie				
GERMIQUET Fabien	Rue du Collège 8, 2735 Malleray	078 410 87 43		
DUEEE hom	Duo du Collògo 9, 2725 Mallorov	070 410 07 42		
RUEFF Ivan	Rue du Collège 8, 2735 Malleray	078 410 87 43		

Ecole secondaire du Bas de la Vallée, Rue du Collège 8, 2735 Malleray Edition du 13 août 2025